

**CBFP Technical Stream 3:**  
**Climate Change: adaptation and Mitigation**  
**November 21-23, 2016**

Axes 4 du plan de convergence et - Feuille de route de la Facilitation de l'Union européenne du PFBC - FdR - 4.2.4

**1 Leaders des Stream**

**World Bank –GEF (PREREDD+) and Climate Working Group- COMIFAC**

**Co-Leaders:** ITTA, CIFOR, USFS, IUCN, Norway/NICFI, CAFI; GCF, GEF, Rwanda, WRI, EU REDD Facility/EFI, EU's Global Climate Change Alliance (GCCA) initiative, WHRC, WWF, ICAT-DTU, VCS, BAD-CBFF, Rainforest alliance, UK, ICRAF, CIRAD, WHRC

**2 Orientations thématiques et techniques du Stream 3 sur les Lutte contre les changements climatiques**

**2.1 Contexte**

Depuis quelques décennies, les Changements Climatiques constituent une préoccupation majeure de la communauté internationale. En effet, la planète est menacée par les conséquences des changements climatiques. Pour faire face à ce fléau, la communauté internationale a adopté en 1992 la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). A travers cette convention, entrée en vigueur en 1994, les Parties se sont engagées à préserver le système climatique mondial et donc à prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir, atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes.

L'adoption du Protocole de Kyoto en 1997, deux années après la première Conférence des Parties (CdP) avait permis aux Parties à la Convention de donner un signal fort au monde sur la nécessité de réduire la concentration globale des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Conformément à la décision des Parties de négocier un autre régime climat pour succéder au Protocole de Kyoto et après l'échec de Copenhague (CdP-15 de 2009), la 17<sup>ème</sup> CdP, tenue en décembre 2011 à Durban, a lancé le Groupe de travail spécial sur la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP). Ce dernier avait pour mandat « d'élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique au titre de la Convention, et applicable à toutes les Parties » d'une part et, d'autre part, d'étudier des mesures pour remédier au déficit du niveau d'ambition d'ici à 2020 par rapport à l'objectif de 2°C. L'ADP devait conclure ces négociations au plus tard en 2015, le nouvel instrument devant entrer en vigueur en 2020.

Plus spécifiquement avec pertinence en faveur du Bassin du Congo, dans le cadre des négociations internationales en vue de l'opérationnalisation des dispositions de la Convention, la conférence de Bali (Indonésie) en décembre 2007 a constitué une étape importante. En effet, à la lumière des prévisions exposées dans le 4<sup>ème</sup> rapport du GIEC de novembre 2007, la feuille de route de Bali mentionne "l'urgence" d'une action commune face aux changements climatiques engendrés par les activités humaines. Elle énumère quatre domaines d'action, qui reprennent les principaux objectifs établis dans le protocole de Kyoto :

- La réduction et la limitation des émissions polluantes
- L'adaptation aux changements climatiques

- Le développement et le transfert de technologies
- Le financement des mesures proposées

La feuille de route adoptée à Bali a ensuite constitué le principal fil conducteur des négociations au cours des différentes rencontres internationales de négociation sur le nouveau régime climatique mondial, jusqu'à la CdP-21 de Paris (France) au cours de laquelle un Accord a été adopté par les Parties en décembre 2015.

Des quatre domaines rappelés ci-dessus, le financement de la lutte contre les changements climatiques a, tout au long des négociations, fait l'objet d'échanges passionnés entre les Parties. C'est ainsi que dans le souci de remplir leurs obligations à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles, les pays développés Parties ont, au cours des différentes rencontres internationales sous la CCNUCC, proposé différents mécanismes et outils financiers qui ont été adoptés par toutes les Parties. C'est le cas du FEM, du Fonds Vert pour le Climat (FVC), du Fonds d'adaptation .... Ces différents mécanisme de financement devaient servir de catalyseur essentiel des efforts menés dans les pays en développement pour renforcer leur capacité de résistance aux changements climatiques, limiter les émissions de gaz à effet de serre et soutenir le passage à un développement durable.

Le FVC, officiellement lancé en 2011 lors de la CdP-17 de Durban sur les changements climatiques a pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques. Aujourd'hui, le FVC est capitalisé à hauteur de plus de 10 milliards de dollars américains. En termes de bilan du FVC en tant que principal instrument multilatéral d'aide aux pays pauvres et vulnérables en matière de climat, l'on note aucun projet en faveur de l'Afrique centrale, l'adoption de deux (02) projets des autres régions d'Afrique, trois (03) en Asie et dans le Pacifique, trois (03) en Amérique Latine et dans les Caraïbes, pour un financement total de 168 millions de dollars des Etats-Unis.

Le Fonds d'adaptation a été créé en 2010 dans le cadre du protocole de Kyoto pour financer les actions d'adaptation et de résilience dans les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Depuis son lancement, ce fonds a déjà financé 61 projets pour un montant de 338,5 millions de dollars américains.

Le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) qui est le principal mécanisme de financement des conventions de Rio, finance les initiatives de lutte contre les changements climatiques. Il héberge, outre le fonds d'adaptation, un Fonds de lutte contre les changements climatiques pour les PMA. De même, des sources de financements climatiques innovants comme la taxe sur les transactions financières ou la taxe sur le transport maritimes, etc. sont en cours d'identification. Il vise aborder les moteurs de manière concertée - Un certain nombre de moteurs interconnectés cause la perte des forêts d'Afrique centrale. De ce fait, les réductions d'émissions doivent provenir de politiques et de mesures fortes qui répondent à tous les moteurs.

CAFI - l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale a été lancé en septembre 2015 à New York et regroupe les pays partenaires d'Afrique centrale: République centrafricaine, République démocratique du Congo, Cameroun, la République du Congo, Gabon et Guinée équatoriale et une coalition de donateurs: l'Allemagne, la France, la Norvège, le Royaume-Uni, et l'Union européenne. Le Brésil comme partenaire Sud-Sud. CAFI agit comme une plate-forme de coordination, d'apprentissage et de partenariat entre pays. CAFI est capitalisé à 250 millions de dollars US.

L'on note par ailleurs dans la sous-région, l'appui à des actions climatiques par des sources de financement hors CCNUCC sur une base bilatérale ou multilatérale.

Les pays d'Afrique centrale font partie des pays en voie de développement peu pollués et vulnérables aux changements climatiques. Ils sont solidaires de la communauté internationale dans les efforts de lutte contre les changements climatiques par cette dernière. Bien que ces pays se soient dotés des plans climat ou des plans d'adaptation, ils sont confrontés à des difficultés de mobilisation des financements climatiques. Par ailleurs, du fait que ces pays se sont fixés des objectifs d'émergence dans leurs documents stratégiques nationaux, la mobilisation des financements extérieurs, dans le cadre de la solidarité internationale pour la lutte contre les changements climatiques, en complément des ressources domestiques, s'avère importante. Pour y parvenir, il est indispensable qu'ils maîtrisent les différents mécanismes et sources de financement en faveur de la lutte contre les changements climatiques, les procédures, les modalités d'accès et les types de projets éligibles. L'absence de projets en provenance de l'Afrique centrale dans la première vague de projets soumis au FVC est suffisamment préoccupante.

La CdP-21 de décembre 2015 à Paris a tenu ses promesses car, après quatre années d'âpres négociations, les Parties ont, de façon consensuelle, adopté l'Accord de Paris et les décisions visant à donner l'effet à l'Accord dans les domaines de l'atténuation, l'adaptation, les pertes et préjudices, le financement, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, etc. Un Groupe de Travail Spécial a par ailleurs été créé sous la CCNUCC pour le suivi de cet accord.

Si la conclusion d'un Accord global sur le climat constitue une étape qui marque l'histoire des négociations internationales sous la CCNUCC, la série des « CdP » débutée en 1995 après le sommet de Rio, ne s'achève cependant pas. En effet, il va falloir passer à la phase d'opérationnalisation de l'Accord pour effectivement contribuer à l'atteinte de limitation du réchauffement climatique à 1,5° d'ici la fin du siècle et de réduction des émissions de GES. Il revient donc à chaque partie d'œuvrer pour l'opérationnalisation de l'accord et des différents engagements pris.

C'est en vue de l'opérationnalisation de cet Accord qu'ont eu lieu, en mai dernier, les 44èmes sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC et de la première réunion du groupe de Travail Spécial sur l'Accord de Paris. Ces rencontres ont permis de mettre en exergue la volonté des Parties de traduire en acte les décisions politiques de Paris dans le cadre d'une opérationnalisation effective de l'Accord.

Il est utile de rappeler que, dans le cadre de la préparation des Points Focaux climat et autres négociateurs de la sous-région à la conférence de Bonn, un atelier sous régional de décryptage des conclusions de la CdP de Paris s'est tenu à Douala (Cameroun) en mai 2016. Cet atelier a permis aux participants de mieux appréhender la portée des conclusions de la Conférence de Paris, de tirer les leçons, d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des décisions prises à Paris, ainsi que d'identifier les thèmes d'intérêt pour les négociations futures sous la CCNUCC. Le plan d'action sous régional a par ailleurs été approuvé par la session extraordinaire des Ministres des pays membres de la COMIFAC réunis en session extraordinaire du 13 au 15 mai 2016 à Kinshasa en République Démocratique du Congo.

La 22ème CdP de Marrakech (Maroc), prévue en novembre prochain, devra adopter des décisions pour la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris. Pour cela, les pays d'Afrique Centrale devront, comme par le passé négocier, en tant que bloc sous-régional pour faire entendre leurs préoccupations et positions. L'importance des enjeux de la CdP de Marrakech consistera donc à développer des outils opérationnels pour mettre en œuvre les accords adoptés à Paris, conformément au Plan d'action Paris – Marrakech. De part ses missions, la COMIFAC, à travers l'organisation des concertations sous régionales périodiques de formulation/actualisation de

positions de vue communes, a organisé à Douala du 26 au 30 septembre 2016 un atelier sous régional de préparation de la dite COP 22. Cet atelier visait deux objectifs : (1) de définir des positions concertées sur les différents sujets d'intérêt de négociation de la CdP-22 en vue d'assurer une participation active et satisfaisante de la sous-région à cette échéance de la CCNUCC (2) renforcement des capacités des négociateurs du Bassin du Congo sur la finance climatique. Pour en savoir plus sur cet atelier : [Les Experts climats du Bassin du Congo en conclave au Cameroun](#). relire: [Rapport de décryptage des résultats de la COP 21 : disposition de l'accord climat de paris d'intérêt pour les pays COMIFAC](#). Bien avant la tenue de l'atelier du groupe de travail COMIFAC, il convient de rappeler l'atelier de FEM des 6 et 9 septembre 2016 à Douala sur le renforcement des capacités des points focaux du FEM et des conventions , plus d'information disponible sur le lien ci-après: [ECW Central Africa 2016](#) -

Les présents termes de référence visent à décrire les modalités d'organisation du Stream climat de la 16<sup>ième</sup> Réunion des Partenaires du PFBC à Kigali qui se tiendra **du 21 au 23 novembre 2016**.

## **2.2 Objectif du Stream**

Le principal objectif du Stream est de contribuer à renforcer l'impact du Partenariat et à assurer l'efficacité de l'interaction et de la coopération entre les partenaires du PFBC dans la lutte contre les changements climatiques en Afrique centrale (Adaptation et Atténuation) dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris.

### **Objectifs spécifiques**

Il s'agira plus spécifiquement de :

#### ***COP 21/Accord de Paris - COP 22 et Contributions déterminées au niveau Nationale (CDN)***

- S'approprier l'état de mise en œuvre du plan d'action sous régional de mise en œuvre de l'accord de Paris : cadre/aspect institutionnel (processus de ratification, accompagnement des négociateurs)- cadre/aspect stratégique (Mise en œuvre des CDN) :
- ✓ Les gaps dans la mise en œuvre des CDN et les sources réalistes et pertinentes susceptibles de financer les différentes activités des CDN ;
- ✓ Échanger autour d'un plan d'action sous régional d'accompagnement des pays du Bassin du Congo dans la mise en œuvre de leur CDN/Vers une facilitée CDN/susciter une dynamique CDN sous régionale – Son financement.
- ✓ Encourager les partenaires du PFBC à s'engager dans l'accompagnement ou la mise en œuvre des CDN des pays du Bassin du Congo

#### ***Approche inter sectorielle dans la lutte contre les changements climatiques***

- Promouvoir une approche intersectorielle - Interface entre agriculture et foresterie / Sécurité alimentaire et « déforestation zéro » et dresser un état des lieux dans la sous-région;
- Faciliter l'appropriation des approches LEDS (Low Emission Development Strategy), des NAMAs (Nationally Appropriate Mitigation Actions)

#### ***Adaptation aux changements climatiques***

- Échanger sur les enjeux, les défis, les opportunités de l'adaptation aux changements climatiques en faveur de l'Afrique centrale : leçons apprises et prochaines étapes

- Expérience des pays et gaps
- Synergie dans les interventions des partenaires de l'adaptation

### ***REDD+ et synergie avec FLEGT***

- Dresser un état de lieux de mise en œuvre de REDD+ en Afrique centrale : Stratégies REDD+ ; Plans d'investissement dans le cadre de REDD+, les bénéfices non liés au carbone et les paiements pour services environnementaux dans le contexte des lois et outils économiques existants
- Renforcer les liens entre les demandes du secteur privé, les initiatives FLEGT et REDD+ (par exemple : l'utilisation des standards REDD dans la grille de légalité de l'APV/FLEGT, les demandes de certification carbone)

### ***Le financement climatique***

- Dresser l'état des lieux des différents mécanismes de financement de lutte contre les changements climatiques déjà opérationnels et les mécanismes potentiels pour le Bassin du Congo: les principales caractéristiques, les priorités et objectifs stratégiques, des modalités d'accès, ainsi que des procédures de demande de financement et des critères d'éligibilité et d'examen de projets ;
- Faciliter l'adhésion des partenaires du PFBC en faveur d'un plaidoyer pour un accès accru de l'Afrique centrale dans la finance climatique: équité géographique dans la distribution des ressources climatiques, comment améliorer la recevabilité des dossiers de demande de financement ? Exemples concrets des meilleures pratiques (dossiers de demandes ayant permis d'avoir accès à ces mécanismes).
- Favoriser une meilleure synergie, mutualisation des ressources entre les mécanismes existants: comment promouvoir les synergies, mutualisation et dialogue entre les différents mécanismes de financement climatiques pertinents pour l'Afrique Centrale – Co-Financement - approche programmatique conjointe?

### **3 Produits possibles**

- **Policy Brief** par axe thématique qui présenterait une synthèse : État des lieux, principaux enjeux, des conclusions, recommandations issues des discussions de l'axe thématique concernée ex. CDN ; adaptation, Agriculture/forêt ; bénéfices non carbone en Afrique centrale et REDD+
- **Produire un document** à l'issue du segment finance climatique qui donnerait une vue synthétique sur les opportunités de la finance climatique pour les différents acteurs du Bassin du Congo et un plaidoyer pour l'instauration de l'équité géographique dans la distribution des ressources climatique
- **Préparer** le document de recommandations, de conclusions et de décisions relativement au climat à porter à l'attention du Conseil du PFBC, au Conseil des Ministres de la COMIFAC et à la plénière du PFBC.

#### **4 Durée - Structure du stream 3**

Trois journées seraient indispensables.

**Jour 1 : Matin** - Cérémonie d'ouverture du Stream - Décryptage de la COP 22 - Mise en oeuvre du plan d'action sous régional contre le changement climatique sous l'accord de Paris - Prochaines étapes vers la mise en oeuvre et opérationnalisation plus approfondie des CDN: Partir des plans à la mise en oeuvre

**Jour 1 après midi:** Adaptation aux changements climatiques et approche inter sectorielle

**Jour 2 matin et début d'après midi:** Atténuations aux changements climatiques et approche inter sectorielle

**Jour 2 – Fin Après midi :** Finance Climatique : Accroître le financement de la lutte contre le changement climatique dans le Bassin du Congo

**Jour 3 – All Day** - Finance Climatique : Accroître le financement de la lutte contre le changement climatique dans le Bassin du Congo

#### **5 Méthodologie**

- Key Note présentation
- Présentations en série
- Panel de discussion / Podium de Discussion
- Groupes de travail
- Atelier restreint / side event

#### **6 CCT / Stream Sponsors**

Plusieurs partenaires sont pressentis pour contribuer à l'organisation de l'atelier. Il est proposé la Facilitation UE du PFBC, PRE-REDD+, USFS, CIFOR/ITTA